

Présidente : Josiane Margaine
Directrice : Céline Gaillard
Direction artistique : Christine Fonlupt - Arnaud Lehmann

L'Académie Musicale de Catalogne est une co-réalisation entre l'AMDC,
la Communauté d'Agglomération Perpignan-Méditerranée
et la Ville de Perpignan.

ACADÉMIE MUSICALE DE CATALOGNE Perpignan - France

16 au 27 août 2006

NOUVEAU
option académie spéciale jeunes enfants
Tarif promotionnel
à partir de 400 Euros tout compris

Violon
Alto
Violoncelle
Piano
Orchestre
Musique de chambre
Improvisation



Artistes-Interprètes
Votre talent a des droits



SPEDIDAM
les droits de l'Interprète



PERPIGNAN
VILLE



perpignan
méditerranée
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Les Professeurs

VIOLON

Dominique BARBIER

Professeur au CNR de Rueil-Malmaison. Titulaire du CA. Concertiste.

Patrice FONTANAROSA

Professeur au CNSM de Paris. Concertiste.

Dominique JUCHORS

Professeur au conservatoire du Xe arrdt de Paris. Titulaire du CA. Membre fondateur du trio Bartholdy. Premier prix du concours de l'ARD de Munich.

Philippe KOCH

Violon super soliste à l'Orchestre philharmonique de Luxembourg. Professeur au conservatoire royal de Liège. Concertiste.

Arnaud LEHMANN

Professeur au CNR de Nancy. Titulaire du CA. Concertiste. Membre du Quatuor des Arts.

Marianne PIKETTY

Professeur au CNSM de Lyon. Concertiste. Titulaire du CA.

ALTO

David GAILLARD

Professeur à l'ENM d'Aulnay sous Bois. Titulaire du CA. Soliste à l'Orchestre de Paris.

VIOLONCELLE

Nadia CAUVIN

Professeur au CNR de Nancy. Titulaire du CA. Concertiste.

Karine JEAN-BAPTISTE

Titulaire à l'Orchestre Philharmonique de Radio-France. Quartettiste.

Roland PIDOUX

Professeur au CNSM de Paris. Concertiste.

PIANO

Christine FONLUPT

Enseigne au CNSM de Paris et au CNR de Saint-Maur. Titulaire du CA. Concertiste. Membre du Quatuor des Arts.

Sophie GRATTARD

Professeur au CNR de Montpellier. Titulaire du CA. Concertiste.

Romano PALLOTTINI

Enseigne au CNSM de Paris et au CNR de Saint-Maur. Titulaire du CA. Concertiste.

Anne QUEFFÉLEC

Pianiste concertiste. Master-classes à l'École Normale de Musique. Titulaire du CA.

ACCOMPAGNEMENT

Stéphanie FONTANAROSA

Accompagnatrice au CNSM de Paris. Concertiste.

CLASSES JUNIORS

Réservées aux élèves de 1er et 2ème cycle.
Le choix du professeur n'est pas garanti dans cette formule.
Cours renforcés, ensemble, orchestre (sauf pianistes).

Tarif spécial promotionnel

(aucune réduction ne pourra être accordée sur ces tarifs promotionnels)

500 Euros en formule "repas de midi seuls"

400 Euros en formule "externe"

(Tarif normal pour la formule "pension complète")

Le choix du professeur n'étant pas garanti, la confirmation dans une classe différente que celle demandée ne pourra donner à aucun remboursement des sommes versées.

Conditions financières

Pension complète :

comprend les cours individuels, l'option musique de chambre ou orchestre junior suivant le niveau, l'hébergement en chambre individuelle (ou en hôtel 2 étoiles en chambre de deux à quatre pour certains majeurs), du 16 août soir au 27 août matin (en centre de vacances pour les mineurs), les petit-déjeuners, déjeuners et dîners du 16 août soir au 27 août matin, un studio de travail partagé (avec piano pour les pianistes), la cotisation 2006 à l'association.

895 Euros

Repas de midi seuls :

comprend les cours individuels, l'option musique de chambre ou orchestre junior suivant le niveau, l'intégration pour les mineurs au centre de vacances de 9h à 18h, les déjeuners de midi du 17 août au 26 août inclus, un studio de travail partagé (avec piano pour les pianistes), la cotisation 2006 à l'association.

665 Euros

Externe :

comprend les cours individuels, l'option musique de chambre ou orchestre junior suivant le niveau, la cotisation 2006 à l'association. Cette option dégage l'association de toute responsabilité en dehors des cours et oblige le responsable légal d'un mineur à déposer et récupérer le mineur dans la salle de cours. **Attention cette formule ne donne pas accès aux studios de travail.**

535 Euros

Auditeur : formule "repas de midi seuls"

assiste au cours d'instrument en auditeur libre, comprend l'option musique de chambre ou orchestre junior suivant le niveau, l'intégration pour les mineurs au centre de vacances de 9h à 18h, les déjeuners de midi du 17 août au 26 août inclus, un studio de travail partagé (avec piano pour les pianistes), la cotisation 2006 à l'association.

400 Euros

Cours optionnel :

Initiation à l'improvisation

+ 75 Euros

Réductions :

deux stagiaires de la même famille (par stagiaire)

- 50 Euros

trois stagiaires de la même famille (par stagiaire)

- 70 Euros

DÉROULEMENT DE L'ACADÉMIE

L'académie accueille des stagiaires à partir de sept ans et de tous niveaux.

Elle s'adresse aussi bien aux amateurs désirant renouer avec la pratique instrumentale durant l'été, qu'aux élèves des conservatoires voulant préparer dans de très bonnes conditions des concours ou simplement la rentrée scolaire, ou encore à des professionnels souhaitant parfaire leur formation.

Le stage se déroule dans un cadre privilégié situé au centre ville de Perpignan. Les cours ont lieu au Lycée Arago et au Conservatoire National de Région. Tous les stagiaires sont logés en chambres individuelles (ou en hôtel 2 étoiles en chambre de deux à quatre pour certains majeurs). Les déplacements des mineurs sont assurés par des animateurs diplômés. Cet environnement crée une bonne émulation, favorable à l'apprentissage de la pratique instrumentale.

L'académie se déroule du mercredi 16 août à 14 heures au dimanche 27 août au matin. Les participants devront arriver dans l'après-midi du 16 août au lycée Arago. Des concerts publics de stagiaires ont lieu au cours du stage. Une audition générale se déroule le dernier jour de l'académie, à partir de 14 heures.

Des studios (avec piano pour les pianistes) sont à la disposition des stagiaires pour leur travail personnel et les répétitions dans les locaux du CNR et du lycée. Un accompagnateur est à disposition des stagiaires.

L'option initiation à l'improvisation est ouverte aux stagiaires de tous instruments et de tous niveaux. Elle vise à développer le rythme et l'écoute. Elle est placée sous la responsabilité pédagogique de David Gaillard et Dominique Juchors.

L'option musique de chambre gratuite est incluse dans l'académie 2006. Elle est exclusivement réservée aux instrumentistes de niveau 3ème cycle. Une caution de 50 Euros sera toutefois demandée à l'inscription afin de réaliser cette option dans de bonnes conditions (chèque non encaissé et restitué après l'académie si le stagiaire a réellement effectué l'option musique de chambre). L'annulation de cette option est toutefois possible avant le 30 juin sans aucune pénalité.

L'option orchestre junior gratuite est incluse dans l'académie 2006. Elle est exclusivement réservée aux instrumentistes non pianiste de niveau 1er et 2ème cycle.

LIEU DE SÉJOUR

L'Académie Musicale de Catalogne se déroule au Lycée Arago, situé au centre de Perpignan. Le lycée Arago dispose d'un internat moderne composé de chambres individuelles et d'une unité de restauration entièrement rénovée.

Les stagiaires majeurs sont également hébergés en chambres individuelles au lycée Arago ou en hôtel 2 étoiles en chambre de 2 à 4 lits situé en plein centre ville à 10 minutes du Lycée Arago et du conservatoire, ceci afin de leur offrir des conditions optimales de séjour et de travail.

Adresse du lieu de l'académie : Lycée Arago - 22 avenue Paul Doumer - 66028 PERPIGNAN

INFORMATIONS PRATIQUES

en train : TGV direct de Paris (4h45)

en voiture : 850 km de Paris, 448 km de Lyon, 155 km de Montpellier...

en avion : aéroport de Perpignan-Rivesaltes.

 <p>SPEDIDAM les droits de l'interprète</p>	<p>La SPEDIDAM (Société de Perception et de Distribution des Droits des Artistes-Interprètes de la Musique et de la Danse) est une société qui gère les droits de l'Artiste-Interprète (musicien, choriste ou danseur) en matière d'enregistrement, de diffusion et de réutilisation des oeuvres.</p>
---	---

Inscription

L'inscription intervient après acceptation du stagiaire par le professeur. Le stagiaire est alors averti par courrier. Aucune confirmation ne se fera par téléphone.

Après l'acceptation de l'inscription, l'annulation par le stagiaire entraîne : avant le 30 juin, la retenue des arrhes (250 Euros) ; après le 30 juin, la retenue de la totalité du tarif de l'académie.

En raison d'un nombre limité de places, nous vous conseillons de vous inscrire le plus tôt possible. Ce bulletin est, quoiqu'il en soit, à retourner avant le 30/06/2006, avec les pièces suivantes : (chèques libellés à l'ordre de : AMDC)

- 3 photos d'identité.
- 3 enveloppes timbrées à votre adresse.
- un chèque d'arrhes de 250 Euros.
- un chèque de 80 Euros à titre de caution (chèque non encaissé et restitué après l'académie si aucun dégât n'a été constaté dans la chambre du stagiaire).
- un chèque de 50 Euros à titre de caution pour les stagiaires s'inscrivant à l'option gratuite de musique de chambre (chèque non encaissé et restitué après l'académie si le stagiaire a réellement effectué l'option musique de chambre ; annulation possible avant le 30 juin).

- une demande d'émancipation (si vous le souhaitez) pour les mineurs de plus de 16 ans.

Attention, aucune demande d'émancipation ne sera acceptée après l'inscription (Détails : cf accueil des mineurs).

Le solde devra être versé avant le 30 juin 2006.

Le stage est agréé par le ministère de la Jeunesse et des Sports. Il donne droit aux bons de vacances, bons CAF et aides diverses des collectivités territoriales.

Des bourses sont accordées à certains stagiaires inscrits en 3e cycle spécialisé de CNR ou ENM, ou issus des CNSM ou autres écoles supérieures. Envoyer un formulaire de bourse (à télécharger sur notre site web), une lettre de motivation et un CV au secrétariat de l'AMDC avant le 30 avril impérativement avec le bulletin d'inscription.

Bulletin d'inscription à retourner à :

Secrétariat de l'AMDC
5, chemin des amarats bas
route de Marcorignan
11100 Narbonne

Renseignements :

Tél./Fax : 04 68 42 85 62
Email : academie66@free.fr
<http://academie66.free.fr>

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Age : _____

Sexe : _____

Adresse : _____

Email : _____

Tél. : _____ Mobile : _____

Instrument : _____

Nombre d'années d'études : _____

Établissement fréquenté et professeur : _____

Niveau : _____

Diplômes et récompenses : _____

Professeur et cours souhaités à l'académie 2006 : _____

cours junior : oui - non

Conditions financières

Pension complète oui - non

Repas de midi seuls oui - non

Externe oui - non

Tarif spécial (cours junior : repas de midi seuls ou externe) oui - non

Auditeur libre (repas de midi seuls) oui - non

Options choisies

Musique de chambre 3ème cycle (gratuit, caution) oui - non

Orchestre junior 1er et 2ème cycle (gratuit) oui - non

Improvisation (+75 Euros) oui - non

Réductions deux stagiaires de la même famille oui - non

Réductions trois stagiaires de la même famille oui - non

Tournez svp

Photo

BULLETIN D'INSCRIPTION (suite)

Pour les mineurs (autorisation à faire remplir par les parents ou le tuteur)

Je soussigné(e)
demeurant
autorise à participer à
l'Académie Musicale de Catalogne à Perpignan du
mercredi 16 au dimanche 27 août 2006.

Fait à, le 2006

Signature des parents ou du tuteur :

Paiement

Je joins au bulletin d'inscription un chèque de 250 Euros à titre d'arrhes, un chèque de 80 Euros à titre de caution (chèque non encaissé et restitué après l'académie si aucun dégât n'a été constaté dans la chambre du stagiaire), un chèque de 50 Euros à titre de caution pour les stagiaires s'inscrivant à l'option gratuite de musique de chambre (chèque non encaissé et restitué après l'académie si le stagiaire a réellement effectué l'option musique de chambre ; annulation possible avant le 30 juin), 3 enveloppes timbrées à mon adresse, ainsi que 3 photos d'identité.

Je réglerai le solde, soit Euros avant le 30 juin 2006.

Date et signature

Le

Signature (du responsable légal pour les mineurs) :

Personne à contacter en cas d'urgence

Nom : Tél. Fixe :

Email : Mobile :

Modèle de lettre d'émancipation :

Pour les stagiaires âgés de 16 à 18 ans au 1^{er} jour de l'académie.

Je soussignée Martine Dupond, demeurant 5 place de la résistance 78000 Versailles, émancipe ma fille Aurélie Martin née le 15/07/1990 pour l'Académie Musicale de Catalogne à Perpignan se déroulant au Lycée Arago -22, avenue Paul Doumer- 66028 Perpignan du 16 au 27 août 2006. Fait à Versailles, le 18 mars 2006.

Signature

Accueil des mineurs

L'académie musicale est agréée Jeunesse et Sports et applique les modalités légales régissant l'accueil des mineurs.

Durant leur séjour, les stagiaires mineurs sont placés sous la responsabilité du directeur de l'académie. Leur sortie de l'établissement est strictement réglementée.

Ils sont encadrés par des animateurs diplômés qui apportent à chaque enfant une attention particulière en fonction de son âge. L'équipe d'animation organise tout au long de la journée des activités culturelles ou sportives, ouvertes aux stagiaires en fonction de leur emploi du temps musical.

Nous conseillons d'allouer aux stagiaires une somme de 50 Euros qui pourra être confiée aux animateurs.

Emancipation :

Les mineurs de plus de 16 ans peuvent être émancipés sur simple demande écrite envoyée avec l'inscription. Les stagiaires émancipés sont considérés comme majeurs et autonomes mais restent sous la responsabilité du Directeur du centre qui peut supprimer l'émancipation en cas de manquement au règlement intérieur ou de problèmes de comportement.

Cette demande datée et signée devra comporter le nom et les coordonnées du responsable légal, le nom et prénom du stagiaire, les dates de début et fin de l'académie, le nom et le lieu de l'académie (Modèle sur bulletin d'inscription ci-contre).

Formation professionnelle continue

L'académie musicale est enregistrée comme centre de formation professionnelle continue sous le n° 91-11-00763-11. Cela permet une prise en charge du coût de l'académie par les organismes tels que Afdas, Anpe, employeurs... S'adresser au secrétariat pour la constitution du dossier.

Dispositions diverses

- Le stagiaire ne sera accepté sur le lieu du stage que s'il s'est acquitté du montant total de l'académie. Aucun remboursement ne sera possible après le début du stage.

- Les organisateurs et la direction ne seront en aucun cas tenus responsables de la défection d'un professeur, ils se chargeront toutefois de pourvoir à son remplacement.

- Aucun remboursement concernant une réservation d'hébergement extérieure à l'académie n'incombera à la direction.

- La direction décline toute responsabilité pour les vols ou détérioration d'instruments ou objets personnels. Nous vous conseillons de souscrire une assurance personnelle en particulier pour votre instrument.

- La responsabilité de la direction ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel subi ou causé par tout stagiaire durant le stage.

- Toute faute grave sera sanctionnée par un renvoi.

- Les stagiaires logeant en hébergement collectif sont tenus de respecter les consignes des responsables.

- Les professeurs se réservent le droit d'auditionner les stagiaires au début de l'académie en fonction du niveau souhaité au sein de leur classe. Pour les stagiaires non-retenus, la direction leur proposera à leur choix : soit d'intégrer une autre classe en fonction des places disponibles, soit de participer à l'Académie en tant qu'auditeur au tarif adéquat (630 Euros si formule pension complète). Ils ne pourront prétendre à aucun autre dédommagement.

- Les responsables de l'Académie peuvent proposer, à un stagiaire de niveau 3ème cycle qui n'aurait pas le niveau réel requis pour l'option musique de chambre, d'intégrer l'orchestre junior. Il ne pourra prétendre à aucun autre dédommagement.